COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

***

FAITS DE MATCH

***

PROCES-VERBAL N° 04 - NOVEMBRE 2023 -

***

SECTION LOIS DU JEU

Réunion en visioconférence : 01 novembre 2023
A : 17 H 30
Membres participants : M. Stéphane CERDAN, Responsable de la section « Lois du jeu »,
Mme Michèle LE BASTARD secrétaire de séance, MM. Joachim EVARISTO, Julien LEBARC et Frédéric ORTIZ.

Les décisions figurant au présent procès-verbal sont susceptibles de recours auprès de la commission départementale d'appel du DFSM dans un délai de **2 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de formes définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

DOSSIER EXAMINÉ

MATCH n° 27450020 : US YEBLERONNAISE 2 / AS FAUVILLAISE 4 - Coupe Robert Balluet - 29 octobre 2023 à 10H 00

Le match a été arrêté à la 45ème minute de jeu. Le score était de 1 à 4 en faveur de l'AS FAUVILLAISE 4 :

- considérant qu'à la 45ème minute de jeu, suite à de violentes averses, le terrain est devenu impraticable, ce qui a contraint l'arbitre à prendre la décision d'arrêter définitivement la rencontre.

La Commission de l'Arbitrage dit que l'arbitre a pris la décision qui s'imposait et qu'il a donc fait une juste application des Lois du jeu.
Elle transmet le dossier à la Commission des compétitions masculines seniors pour suite à donner.

La Secrétaire de séance

Mme Michèle LE BASTARD

Le Responsable de la section Lois du jeu

M. Stéphane CERDAN